

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, adoption du budget, tenue à la salle du conseil, lundi le 15 janvier 2017 à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gilles Garon

Conseillers : Madame Marie-Frédérique Ouellet
Madame Phoebe Sirois
Monsieur Rémi Dumont
Monsieur Denis Blais
Madame Annette Rousseau
Madame Élisabeth Cloutier

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles Garon, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis public publié dans le journal « Info-Dimanche » en date du 3 janvier 2018.

18-01-17

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,
appuyé par madame Annette Rousseau,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gilles Garon, Maire.

ADOPTÉ

18-01-18

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE POUR 2018

Il est proposé par madame Phoebe Sirois,
appuyé par monsieur Rémi Dumont,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2018 telles que présentées.

ADOPTÉ

18-01-19

ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION 2018

Il est proposé par madame Élisabeth Cloutier,
appuyé par madame Marie-Frédérique Ouellet,
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac adopte les règlements de taxation suivants pour l'année d'imposition 2018 :

- 1) Le règlement numéro 204-18 établissant un régime d'impôt foncier à taux variés et fixant les différents taux de taxes foncières pour l'année 2018;
- 2) Le règlement numéro 205-18 fixant le taux de la taxe d'aqueduc et d'égout pour l'année 2018;
- 3) Le règlement numéro 206-18 fixant le taux de la taxe de disposition des ordures ménagères pour l'année 2018;
- 4) Le règlement numéro 207-18 fixant le taux de la taxe pour la vidange des fosses septiques et des puisards pour l'année 2018;
- 5) Le règlement numéro 208-18 fixant le taux de la taxe pour la récupération des matières recyclables pour l'année 2018.

Une copie des règlements ayant été transmise aux membres du conseil dans le délai imparti, ceux-ci déclarent les avoir lu et renoncer à leur lecture.

ADOPTÉ

18-01-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée terminée :
Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,
appuyé par monsieur Denis Blais,
et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

MOI, GILLES GARON, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Chantal-Karen Caron, Sec-Trés.
Directrice générale

Gilles Garon
Maire